

## Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de Haute-Saône

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 06

Séance du : 28 mars 2023

Objet : Attribution des subventions aux associations – Année 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 22 mars 2023

Date d'affichage : 30 mars 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

**PRÉSENTS** : M. Christophe TARY – Mme Josiane PRUNIAUX – M. Jean-Marc JAVAUX – Mme Nora ATAMNA – M. Maxime VAUTHIER – Mme Claudine DELAITRE – M. Benoit SAUVAGE – Mme Alison CALPENA JUAREZ -- Mme Christelle ROY – M. Serge SCHMIT – M. Robin LHENRY.

**ABSENTS** : Mme Cécile DRUAUX (pouvoir à Mme Nora ATAMNA) – M. Jean-Gabriel DELOUF (pouvoir à M. Benoît SAUVAGE) – Mme Anny GRANDGERARD (pouvoir à M. Christophe TARY) – M. Laurent CARDOT (pouvoir à M. Jean-Marc JAVAUX).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*

L'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'attribution des subventions doit donner lieu à une délibération distincte du budget.

Il est donc nécessaire, après l'avis des Commissions Finances et Travaux qui se sont réunies le 25 février, que le Conseil Municipal se prononce sur les montants des subventions accordées aux associations comme suit :

Nom de l'association	Montant de la subvention proposée
Anciens combattants	200 €
Les Croqueurs de Pommes	50 €
1, 2, 3 Frotey	100 €
AHSSEA	200 €
Habitants du Sabot	100 €
Des Musiques pour Tous	200 €
Coopérative École Élémentaire (60 élèves x 21€)	1 260 €
Coopérative École Maternelle (45 élèves x 21€)	945 €
Épi'cerise	75 €
Gratuité scolaire (collégiens) (45 collégiens x 18€)	810 €
Sorties éducatives élèves du secondaire	500 €
Le Souvenir Français	50 €
La Croix Rouge	75 €
Cartes Avantages Jeunes (prévision de 60 cartes x 9€)	540 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 105 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'attribution des subventions de l'année 2023 telles qu'énumérées ci-dessus.

**Nombre de votants : 15**

**Vote : 15 Pour.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



La secrétaire de séance

Nora ATAMNA